

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 187

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 BIS AE

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* À l'avant-dernier alinéa de l'article L. 421-1, les mots : « vingt-quatrième à vingt-sixième » sont remplacés par les mots : « vingt-cinquième à vingt-septième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.